

Séance du 1 juillet 2013

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10
Absents excusés : 1

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 1 juillet 2013 a été transmis aux conseillers municipaux le 25 juin 2013, publié et affiché aux portes de la Mairie.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques HELFTER, Maire

Présents Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux :

M.HELFTER Jacques	Mme GAUTSCH Bénédicte
M. CHRIST Jean Georges	M. HERMANN Gilles
M. KRETZ Claude	Mme SPITZ Christiane
M. KRETZ Patrick	Mr ADAM Denis
M. HAUG Jean-Jacques	
M. GRAYER Christian	

Excepté absent et excusé : Mme FRANTZ Yvette

Monsieur le Maire Jacques HELFTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Est désignée secrétaire de séance Monsieur Patrick KRETZ.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

2. Approbation du compte rendu de la séance du 6 mai 2013

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 mai 2013

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

3. Demande de fonds de concours à la COCOBEN pour les traces du basket ball

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a procédé au nouveaux tracés de basket-ball (nouvelles normes)

Le coût de cette opération est élevée à 2000 ÖHT, suivant la facture n° FA130312 du 18 avril 2013 de l'entreprise SATD, Z.A. rue Creuse Fontaine, 67130 RUSS.

La Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS a la possibilité d'attribuer un fond de concours de 50% du coût hors taxes de l'opération, soit 1000 ”.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à procéder à une demande de fond de concours à la COCOBEN pour un montant de 1000”.

**APPROUVE A L'UNANIMITE
DES MEMBRES PRESENTS.**

4. Avis sur le Permis de construire de Mr Sébastien HAUG

Le Maire informe l'assemblée que M. Sébastien HAUG exploitant la porcherie située Rue de Rossfeld a déposé le 13 juin 2013 un permis de construire en vue de modifier les bâtiments actuels, le projet consiste dans la démolition de 2 anciens bâtiments et la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter les truies et les porcelets en post sevrage, d'un hangar et d'une fosse à lisier.

Au vue des éléments que l'exploitant a exposé lors de son entretien avec la maire et lors de la réunion d'information à laquelle ont été invités les riverains de la rue de Rossfeld, de la rue de Neunkirch et de la rue des faisans, le projet relève d'une mise aux normes européennes et d'une recherche pour limiter aux maximum les nuisances olfactives de ce type d'exploitation.

Pour faire suite aux différents échanges et observations les conseillers demandent que le projet prenne en compte les demandes suivantes :

- Construction de la nouvelle fosse à lisier au nord des nouveaux bâtiments avec accès par la route de Rossfeld,
- Renforcement des plantations au sud de l'exploitation actuelle pour limiter les nuisances olfactives lors des vents de nord et de nord est.

Le Conseil municipal

Charge le maire à transmettre ces observations et préconisations à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin en charge de l'instruction du dossier déposé.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

5. Remboursement des frais occasionnés par le déplacement à Paris

Dans le cadre du déplacement des membres du Conseil municipal à Paris, pour la visite du Sénat sur l'invitation de la Sénatrice Esther Sittler, l'ensemble des frais occasionnés ont été avancé par le Maire Jacques Helfter.

Le Conseil Municipal accorde un mandat spécial à M. le Maire Jacques Helfter pour se faire rembourser directement les frais liés au déplacement :

- Déplacement à Paris pour la visite du Sénat le mercredi 26 juin d'un groupe de 18 personnes.
- Remboursement sur la base des frais réels pour le transport par TGV et le déjeuner au restaurant du Sénat.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

6. Décision modificative

Dépenses Section de Fonctionnement :

- chp 011 - cpt 60621	:	- 17.50 "
- chp 67 . cpt 678	:	+ 17.50 "
- chp 042 - cpt 6811	:	+ 1 250.00 "
- chp 011 - cpt 60621	:	- 1 250.00 "

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

7. Modification de la circulation sur le chemin d'exploitation dit 'Judenweg'

Faisant suite a de nombreuses réclamations des riverains concernant la circulation sur le chemin rural (vitesse excessive, ,,,) M. le Maire propose de restreindre la circulation aux seuls ayant droits.

L'accès a l'entreprise SMBA ainsi qu'à la ferme 'Gaec du Waldmeister' pour les engins agricoles et les véhicules utilitaires (poids lourds,,,) se faisant par le chemin d'exploitation situé sur la rue de Neunkirch à la sortie de l'agglomération.

Des panneaux d'interdiction de circuler seront mis en place sur la rue de Neunkirch et au bout de la rue des fleurs. La desserte de la halte garderie se faisant uniquement par la rue des fleurs avec possibilité de retournement au bout de la rue.

Le conseil municipal

- Approuve le plan de circulation
- Autorise M. le Maire à prendre l'arrêté de circulation

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

8. Aménagement des entrées d'agglomérations

Le Maire expose le projet d'aménagement des entrées d'agglomérations (rue de Rossfeld, rue de Bindernheim et rue de Neunkirch) étudié par le service voirie de la Cocoben (Communauté de Communes de Benfeld et Environs) suite au lever topographique réalisé dernièrement. Le projet consiste en la mise en place de clôtures et de chicanes avec priorité de circulation, en lieu et place des îlots actuels. Le projet après validation par le conseil municipal sera transmis pour approbation aux services techniques du Conseil Général du Bas-Rhin, ces travaux sont subventionnables et inscrits dans le contrat de territoire de la Cocoben et sont estimés à environ 9 000,00" .

Le Conseil municipal

- Approuve le projet
- Autorise M. le Maire à transmettre la demande de réalisation à la Cocoben qui possède la compétence 'voirie'
- Le coût des travaux étant à la charge de la Cocoben dans la limite de l'enveloppe budgétaire concernant la voirie, à charge à la commune d'apporter le fonds de concours en cas de dépassement de l'enveloppe attribuée.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

9. Point sur la faisabilité d'une zone d'activité

Faisant suite à des demandes de 2 entreprises locales pour acquérir des terrains communaux pour implanter ou déplacer leur activité, des propositions ont été transmises en outre à la Commission en charge de la élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Au vue des simulations financières, de l'avis de la commission 'économie' de la COCBEN, de la difficulté de pouvoir proposer des terrains avec un prix de vente concurrentiel (actuellement le prix de vente des terrains de la Cocoben est de 2 600,00"), de l'absence de subventions pour la réalisation des zones d'activités pour les communes,

Le Conseil Municipal propose de ne pas réaliser dans l'immédiat une zone d'activité.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES
MEMBRES PRESENTS.**

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h00.

HELFTER Jacques	CHRIST Jean-Georges	SPITZ Christiane
ADAM Denis	FRANTZ Yvette Absente excusée	GRAYER Christian
HAUG Jean-Jacques	KRETZ Patrick	KRETZ Claude
GAUTSCH Bénédicte	HERMANN Gilles	